



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question au Gouvernement n° 3539

Texte de la question

AGRESSION DE DEUX SURVEILLANTES DE PRISON

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

M. François Rochebloine. Madame la garde des sceaux, dimanche matin, deux surveillantes de prison ont été victimes d'une tentative d'assassinat sur le parking du centre pénitentiaire de Meaux-Chauconin, en Seine-et-Marne. Un véhicule les a délibérément renversées, avant de prendre la fuite.

Nous adressons bien évidemment nos pensées aux deux victimes et à leurs familles. L'une de ces surveillantes avait déjà subi une agression, il y a trois ans, dans les murs du centre pénitentiaire.

Si l'on ignore encore la cause du drame de dimanche – représailles d'un détenu ou attaque terroriste ? – ces faits démontrent, une fois encore, combien les personnels pénitentiaires, comme les représentants des forces de l'ordre, sont devenus des cibles privilégiées. Il ne s'agit pas d'un cas isolé, madame la garde des sceaux. Ces dernières années, les agressions sur les personnels pénitentiaires se sont multipliées, et ils sont tous concernés, quelle que soit leur formation.

À la dangerosité du métier, à laquelle le personnel est confronté chaque jour, s'ajoute un sentiment d'exclusion, un manque de reconnaissance. Les personnels pénitentiaires font régulièrement, et depuis longtemps, l'objet d'une vindicte et d'un déficit affectif. Ils sont pourtant des acteurs essentiels d'un lieu nécessaire de sanction et de lutte contre la récidive que la société tend trop souvent à oublier, la prison.

Parce qu'ils sont l'un des rouages indispensables de notre système judiciaire, la justice du XXI^e siècle ne saurait se concevoir sans eux. Madame la garde des sceaux, au-delà de la question du renforcement de la sécurité dans les prisons, comment entendez-vous donner à ceux qui œuvrent au quotidien pour le service public la reconnaissance qu'ils sont en droit d'attendre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants et sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice.

Mme Christiane Taubira, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député, je vous remercie de la sollicitude que vous témoignez à l'endroit des deux surveillantes du centre pénitentiaire de Meaux – dont l'une est la première surveillante du centre – qui ont fait l'objet dimanche matin d'une agression sur le parking de celui-ci. Je me suis rendue sur place : la première surveillante a été très fortement agressée, puisque son pronostic vital était engagé dimanche matin, ce qui n'est heureusement plus le cas.

J'ai pu recevoir sa famille proche et j'ai également eu un contact avec la surveillante qui l'accompagnait. Nous sommes très proches d'elles. Leurs collègues ont montré un grand sang-froid, un grand professionnalisme et une très grande solidarité à leur égard. Il va de soi que toute l'administration pénitentiaire est à leurs côtés. Nous veillons à l'état psychologique des familles et à leur éventuel besoin d'un accompagnement, dans l'immédiat et à terme.

Vous avez raison de rendre hommage au travail effectué par les personnels pénitentiaires. Ceux-ci exercent une mission régalienne de l'État, par délégation, dans des conditions souvent difficiles, et nous veillons à reconnaître la qualité de leur travail. Nous avons mis en œuvre, vous le savez, un plan de sécurisation des établissements de 33 millions d'euros en juin 2013. Nous avons par ailleurs signé avec le principal syndicat un protocole d'amélioration du régime statutaire et indemnitaire en mai 2013 et nous venons de signer, le 14 décembre 2015, avec la totalité des syndicats de l'administration pénitentiaire, un protocole qui leur affecte de nouveaux effectifs, d'une part, et qui améliore leur situation indemnitaire et statutaire, d'autre part.

Nous veillons par ailleurs à la revalorisation et à l'attractivité de ces métiers. Les personnels pénitentiaires ont raison de réclamer que leur protection soit mieux assurée : j'ai fait mettre en place, en février 2014, un plan de lutte contre la violence à l'intérieur des établissements, et j'ai également demandé que des dispositions soient prises pour sécuriser leurs abords. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3539

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 janvier 2016](#)